

Généralités :

Ce règlement est susceptible d'être modifié.

La 7 Vallées'Race 2022 est organisé conjointement par Mr Depres Nicolas (SIRET n°88380949300017) et l'Olympique Hesdin Marconne (SIRET n°78401581000012), le dimanche 26 juin 2021.

Inscriptions / Dossards :

La 7 Vallées'Race 2022 propose 4 distances de courses et deux randonnées à pied.

- Randonnée Pédestre 8km
- Randonnée Pédestre 14km
- Course nature 10km
- Course nature 15km
- Course nature 21km
- Course nature 32km

Inscriptions par internet uniquement sur le site de la 7 Vallées'Race. Aucune inscription sur place.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit l'assurance annulation auprès de BEticketing au moment de leur inscription. La garantie BEticketing rembourse 80% du montant du dossard en cas d'imprévu. Une franchise de 20% est appliquée.

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et doit être déclaré par mail à contact@7valleesrace.com. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Compte tenu de la spécificité des épreuves (dénivelé, chemins de terre, bordures de trottoirs ...) les courses ne sont pas adaptées aux fauteuils roulants.

Des contrôles seront réalisés durant les épreuves afin d'assurer la parfaite régularité des courses

Dossards :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation, de la convocation « carte retrait » et d'une pièce d'identité :

- Le vendredi 25/06/2022 9h00 à 12h00 et 14h à 18h00
- Le vendredi 26/06/2022 7h00 à 10h00

Limite d'âge

De 20 ans ou plus pour la Course Nature 32km

De 18 ans ou plus pour la Course Nature 21km

De 16 ans ou plus pour la Course Nature 15km

De 16 ans ou plus pour la Course Nature 10km

Les randonnées pédestres sont ouvertes à tous.

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit obligatoirement être validée dans l'inscription en ligne. Un modèle est proposé par l'organisation sur le site internet de la manifestation.

Tarifs des inscriptions en ligne

Course Nature 32km = **25 euros**

Course Nature 21km = **20 euros**

Course Nature 15km = **15 euros**

Course Nature 10km = **10 euros**

Randonnée Pédestre 8km = **6 euros**

Randonnée Pédestre 12km = **6 euros**

Pour les courses, l'inscription comprend :

- Les différentes taxes, les frais bancaires et de traitement de la plateforme Njuko
- Le droit de participation à l'édition 2022
- Une puce de chronométrage
- Un petit-déjeuner complet le matin
- Accès aux ravitaillements en course (le nombre varie en fonction de la distance)
- Bière / Américain Fricadelle à l'arrivée
- La médaille « 7 Vallées'Race 2022 »
- Une serviette de sport « 7 Vallées'Race » (hormi pour les inscrits au 10km)
- Assistance secours

Pour les randonnées, l'inscription comprend :

- Les différentes taxes, les frais bancaires et de traitement de la plateforme Njuko
- Le droit de participation à l'édition 2022
- Un petit-déjeuner complet le matin
- Accès aux ravitaillements en course (le nombre varie en fonction de la distance)
- Bière / Américain Fricadelle à l'arrivée
- Assistance secours

Annulation / Modification d'inscription

En cas d'annulation, l'organisation ne fera aucun remboursement. Néanmoins, pour vous couvrir en cas d'annulation, les organisateurs vous proposent de souscrire à une assurance annulation en option auprès de nos partenaire BEticketing au moment de votre inscription uniquement.

La garantie BETicketing rembourse 80% du montant de l'inscription. L'assurance couvre toutes les causes accidentelles et imprévisibles, sans justificatif, valable jusqu'au retrait des dossards. Vous pouvez retrouver les conditions générales ici : https://www.njuko.net/img/BeTicketing/BeTicketing_CG_2021_FR.pdf

En cas d'annulation total de l'épreuve par l'organisation. Remboursement : les frais de transaction et 50% du montant de l'inscription sont retenus.

Modification / changement d'épreuve

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage aucun remboursement
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence.

Aucune modification ne sera possible sur place

Les demandes de changement devront être reçues par courrier / mail au plus tard le 01/06/2022 et dans la limite des dossards disponibles.

Transfert de dossard :

Le transfert de dossard à une autre possible est possible en contactant l'organisation par courrier électronique uniquement. Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Le transfert de dossard est possible jusqu'au 16/06/2022. Aucun changement ne sera effectué sur place. Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée.

Remboursement : les frais de transactions (1€) et 4 euros de frais de remboursement seront retenus.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité ; le numéro de dossard, placé devant soi lors de la course, doit être entièrement lisible sous peine de disqualification.

Aucun transfert d'inscription, sans en aviser l'organisation, n'est autorisé.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

Certificats médicaux / licences

La participation aux courses est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, , en cours de validité à la date de la manifestation ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée, et sous réserve de validation préalable par l'organisation.

Parcours :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

Chronométrage et points de contrôle

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Barrières horaires

32km

- Barrière horaire 1 : km 10 – 11h30
- Barrière horaire 2 : km23 – 12h30

21km

- Barrière horaire 1 : km7.40 – 11h30
- Barrière horaire 2 : km16 – 12h30

15km

- Barrière horaire 1 : km9 – 12h30

Pas de barrière horaire pour le 10km

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Autres possibilités de mise hors course

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

Ravitaillements :

Des ravitaillements seront organisés tout au long du parcours. Au nombre de 3 sur le 32km, 2 sur le 21km et 1 sur le 10km et 15km.

Récompenses :

Lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes) sur chaque course individuelle.

Pas de podium pour les catégories: les vainqueurs de chaque catégorie FFA de chaque course recevront un dossard gratuit dans la même course pour l'édition 2021 (de cadet à M8, hommes et femmes)

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Remises des récompenses :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

L'heure et le lieu de la remise des prix seront affichés dans la zone de retrait des dossards à la salle du manège d'Hesdin

Classement :

Le classement sera consultable sur le site de la 7 Vallées'Race

Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre

assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs « Depres Nicolas », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données 7 Vallées'Race pour la gestion des newsletters. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans et sont destinées exclusivement à la 7 Vallées'Race.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse contact@7valleesrace.com. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

La 7 Vallées'Race se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la « Garantie annulation » pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe « Garantie annulation coureur ».

Pour les personnes ne souhaitant ni souscrire à la Garantie Annulation, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report : - -- **Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité**

Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 40 % du montant de l'inscription crédité

Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 30 % du montant de l'inscription crédité

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2022 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.